



CEA



UNITED NATIONS
ESCAP
Economic and Social Commission for Asia and the Pacific



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



UN-OHRLS



CIR
Centre international de droit
du commerce
Le commerce pour le développement des PMA

Consultations régionales dans le cadre de la conférence PMA5 sur les éléments relatifs au commerce du programme d'action de Doha

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR



Avertissement

Les vues et opinions exprimées dans cette note ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation mondiale du commerce. Les désignations et la terminologie employées peuvent ne pas être conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies et/ou de l'Organisation mondiale du commerce et n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part des organisations. Cette note est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC. La note a été revue par Helen Castell.





Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction | 2 |
| Éléments relatifs au commerce du Programme d'action de Doha | 3 |
| Stimuler le commerce numérique | 5 |
| Renforcer l'intégration régionale | 7 |
| Renforcer les capacités commerciales | 9 |
| Assurer une transition sans heurts suite au retrait de la liste des PMA | 11 |



Introduction

«Nous avons un message commun sur le commerce – à savoir le pouvoir du commerce pour la croissance et le développement économiques. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que les ambitions commerciales du Programme d'action de Doha génèrent des avantages durables pour les populations des PMA.»

**M. Xiangchen Zhang,
Directeur général adjoint
de l'OMC**

En mars 2022, la communauté internationale a adopté le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031. Le commerce est l'un des six piliers du Programme d'action de Doha. En janvier 2023, le Secrétariat de l'OMC et l'ONU-OHRLLS, en coopération avec le Cadre intégré renforcé (CIR) et les Commissions économiques régionales de l'ONU, ont organisé deux consultations régionales sur les éléments relatifs au commerce du Programme d'action de Doha, à Addis-Abeba (Éthiopie) (17 et 18 janvier) et Siem Reap (Cambodge) (30 et 31 janvier).

Les consultations régionales ont réuni près de 100 hauts fonctionnaires chargés des questions commerciales de plus de 40 PMA pour échanger des vues sur les éléments relatifs au commerce du Programme d'action de Doha et sur l'évolution des priorités des PMA au cours de la décennie à venir. Les discussions étaient structurées autour des objectifs commerciaux du Programme d'action de Doha, qui portent sur les thèmes de l'intégration économique régionale, du commerce numérique et du soutien au commerce en faveur des PMA. Les solutions permettant d'assurer une transition sans heurts suite au retrait de la catégorie des PMA ont également été examinées.



Éléments relatifs au commerce du Programme d'action de Doha

«Il est très important pour les PMA de définir une vision commune en matière de commerce et de développement pour la décennie à venir. Cela nous permettrait de définir des objectifs clairs pour nos efforts en matière de commerce et de développement d'ici à 2031.»

**S.E. Mme Kadra Ahmed Hassan,
Ambassadrice de Djibouti,
Coordonnatrice du Groupe des
PMA à l'OMC**

Il a été noté que la part des PMA dans le commerce mondial était restée stable ces dernières années, à moins de 1%. Comme les PMA qui sont en passe de sortir de cette catégorie représentent une part importante des exportations des PMA, il serait difficile d'atteindre l'objectif de doubler la part des exportations de ces pays dans le commerce mondial d'ici à 2031. L'importance de mettre pleinement en œuvre toutes les décisions des conférences ministérielles de l'OMC relatives aux PMA a été soulignée, y compris dans le domaine de l'accès aux marchés pour les marchandises et les services. Il a également été souligné que le manque de connaissances sur le commerce des services des PMA restait un obstacle pour explorer les possibilités pour les services et les fournisseurs de services des PMA.

Des experts ont également donné leur point de vue sur l'accès préférentiel aux marchés. Les discussions ont porté sur les avantages possibles liés à des conditions souples ou restrictives en matière de règles d'origine. L'argument a été avancé que des règles d'origine souples offraient des possibilités aux exportateurs d'intrants intermédiaires sans aboutir nécessairement à un ajout de valeur suffisant pour les PMA. Dans le même temps, il a été noté que des règles d'origine souples pourraient stimuler les exportations des PMA, contribuant ainsi aux débouchés commerciaux et à la création d'emplois dans les PMA.

Au-delà des priorités commerciales traditionnelles, des experts ont noté que d'autres domaines pourraient offrir des possibilités commerciales pour les PMA, y compris le commerce numérique et les discussions relatives aux procédés et méthodes de production. Ils ont mentionné le nombre croissant de dispositions relatives au numérique et à la durabilité relevées dans les accords commerciaux régionaux. Les PMA ont été encouragés à suivre étroitement ces tendances et à continuer de réfléchir à des stratégies fondées sur l'évolution de leurs priorités commerciales.



Stimuler le commerce numérique

«De nombreuses activités visent à stimuler le commerce numérique. Nous devons tirer les enseignements des bonnes pratiques, en particulier sur le plan de la réglementation. Nous devons aussi trouver des moyens efficaces et efficients d'aider les PMA à surmonter les difficultés et à tirer pleinement parti des possibilités liées au commerce numérique.»

M. Sonam Tenzin, Directeur général, Ministère du commerce, Bhoutan

Les discussions ont souligné l'importance de mettre en place un écosystème visant à offrir aux petites entreprises des PMA plus de possibilités. Entre autres, il a été suggéré d'adopter des mesures pour améliorer les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de réseau, de réduire les coûts des abonnements à l'Internet mobile, de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges et de garantir l'accès à des solutions de paiement efficaces.

Le rôle des plates-formes numériques mondiales a également été examiné. Il a été observé que le commerce numérique contribuait à l'égalité de conditions pour les PMA en réduisant les coûts du commerce. En particulier, le commerce numérique permet aux exportateurs situés dans des régions reculées de pays à faible revenu d'avoir accès à des consommateurs du monde entier. Les participants se sont également dits préoccupés par la position de force sur le marché des plates-formes mondiales. Ils ont encouragé les PMA à suivre de près les questions de concurrence liées à cette situation et à les soulever au niveau multilatéral.

Les tendances émergentes observées dans les pratiques réglementaires des PMA ont également été soulignées. Selon la base de données sur l'intégration du commerce numérique, les PMA d'Afrique appliquent moins de restrictions au commerce numérique que les PMA d'Asie. L'importance de respecter les bonnes pratiques réglementaires a également été soulignée. Il a

été noté que la coopération dans les instances régionales et multilatérales pourrait aider les PMA à améliorer leur environnement réglementaire et à renforcer la convergence des réglementations, ce qui aiderait les entreprises des PMA à tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce numérique.

Renforcer l'intégration régionale

«Si la ZLECAf est très prometteuse, cette promesse ne peut se concrétiser que si l'Accord est mis en œuvre efficacement.»

M Antonio Pedro, Secrétaire exécutif par intérim, Commission économique pour l'Afrique

«À la CESAP, nous avons élaboré des outils et des cours en ligne pour aider les pays à négocier des accords commerciaux et à formuler des politiques à l'appui des objectifs de développement durable. Nous soutenons également la coopération régionale comme moyen de réduire les écarts de développement et de renforcer la résilience économique.»

Mme Rupa Chanda, Directrice, Division du commerce et de l'investissement, CESAP

La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) était l'un des thèmes transversaux des consultations menées à Addis-Abeba. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a estimé que la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf entraînerait une hausse de 34% du commerce intra-africain d'ici à 2045. Selon la CEA, la croissance des secteurs productifs clés, dont l'agriculture, les services et l'industrie, dépasserait celle des secteurs de l'énergie et des industries extractives. La mise en œuvre effective de la ZLECAf aiderait donc les économies d'Afrique à se diversifier en s'éloignant de l'énergie et des industries extractives, renforçant ainsi la résilience du continent face aux chocs extérieurs.

Le soutien apporté par la CEA aux membres de la ZLECAf pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf a également été reconnu. Il a été noté que 17 PMA avaient déjà validé leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf, plusieurs PMA ayant demandé un soutien pour mettre en œuvre ces stratégies. Les efforts déployés par TradeMark East Africa pour stimuler le commerce intra-africain ont également été mentionnés. Entre autres, l'organisme a contribué à réduire de 16,5% le délai pour importer/exporter un conteneur de Mombasa/Dar es-Salaam vers le Burundi/Rwanda et à réduire de 70% le temps nécessaire pour franchir plusieurs postes frontière à guichet unique.

Dans la mesure où la moitié des arrangements commerciaux préférentiels (ACPr) conclus dans le monde se situent en Asie-Pacifique, une intégration régionale plus poussée est au cœur du programme des PMA sur le commerce. Les discussions ont mis en évidence une tendance croissante à inclure des dispositions relatives au numérique et au développement durable dans les ACPr. Il a été noté que, sur 223 ACPr signés et en vigueur dans la région en 2023, près d'un tiers contenaient des dispositions sur le commerce électronique, la confidentialité des données et la protection des consommateurs en ligne. Dans le même temps, plusieurs PMA de la région ont accès aux marchés régionaux dans le cadre de différents arrangements commerciaux. Il a également été relevé que les intérêts stratégiques des plus grandes économies étaient importants pour la coopération régionale, et en particulier pour les PMA d'Asie, ce qui en faisait l'un des facteurs pour la participation aux chaînes d'approvisionnement régionales.

Le Cambodge a fait part de son expérience dans le cadre des efforts d'intégration régionale, qui faisaient partie intégrante de sa stratégie à long terme pour sortir de la catégorie des PMA. Outre le Partenariat économique régional global (RCEP), le Cambodge a signé récemment des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux avec la Chine et avec la République de Corée, et travaille actuellement en vue d'un ALE avec les Émirats arabes unis. Il a également été noté que les discussions relatives à la négociation d'un ALE ASEAN-Canada et à la modernisation de l'ALE ASEAN-Chine avaient progressé en 2022 au cours de la présidence du Cambodge de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).



Renforcer les capacités commerciales

«Outre les préférences commerciales, le renforcement des capacités commerciales est essentiel pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et des objectifs de développement durable dans leur ensemble.»

**S.E. M. Samheng Bora,
Secrétaire d'État, Ministère
du commerce, Cambodge**

«Ces dernières années, la communauté internationale a acquis des connaissances et une expérience précieuses pour fournir une aide au développement efficace. Nous devons répandre plus largement les bonnes pratiques afin que beaucoup plus de personnes vivant dans les PMA aient de meilleures chances d'améliorer leur quotidien.»

**S.E. M. Kokou Yackoley
Johnson, Ambassadeur du
Togo et Président du Conseil
du CIR**

Les PMA participants ont partagé leurs points de vue sur le soutien au commerce en faveur des PMA et mis en avant certaines bonnes pratiques, y compris faciliter l'appropriation par les pays, dialoguer avec le secteur privé et avoir des partenaires de développement sur le terrain. Plusieurs d'entre eux ont exposé les difficultés rencontrées par les exportateurs des PMA pour accéder aux marchés de leurs partenaires commerciaux, y compris celle de devoir respecter des normes multiples. Les PMA participants ont indiqué que toute perturbation du soutien au commerce en faveur des PMA compromettrait l'assistance suivie dont ils avaient besoin pour pérenniser les résultats.

Les partenaires de développement des PMA ont partagé leur approche en matière de soutien au commerce et exprimé leur attachement résolu à l'intégration des PMA au commerce mondial. Il a été reconnu que le soutien au commerce multilatéral en faveur des PMA était un instrument important pour renforcer la participation des PMA au commerce mondial. Les participants s'accordaient largement pour dire que le soutien au commerce devrait être plus efficace, efficient et adapté pour répondre aux défis mondiaux actuels. Il a été noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour aider les PMA à surmonter les contraintes liées aux capacités de production, à renforcer la connectivité, à réduire les coûts du commerce, à participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales et à renforcer la résilience.

Les discussions ont souligné qu'à l'avenir, le soutien au commerce multilatéral en faveur des PMA devrait être aligné sur le Programme d'action de Doha et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et être ancré dans un mécanisme de coordination solide. Cela devrait permettre de mobiliser des partenariats et des ressources dans le cadre d'une gouvernance compétente, et de processus de suivi, de formation et d'évaluation solides. Il a également été observé que le soutien au commerce devrait être plus vert et plus inclusif, et doté d'une structure opérationnelle qui lui permette de s'adapter rapidement et de répondre aux demandes des PMA. Il a été noté qu'un document, commandé par le CIR, était en cours d'élaboration pour étudier comment améliorer à l'avenir le soutien au commerce en faveur des PMA, y compris ce qui devait être mis en place pour résoudre entièrement les difficultés commerciales auxquelles sont confrontés les PMA.

Assurer une transition sans heurts suite au retrait de la liste des PMA

«Plus d'un tiers de tous les PMA sont actuellement en voie de reclassement. Le Programme d'action de Doha appelle à faire en sorte que 15 PMA supplémentaires puissent remplir les critères de reclassement d'ici à 2031. Il est essentiel que les pays retirés de la liste des PMA élaborent des stratégies de transition globales reposant sur des analyses fondées sur des données probantes, des consultations multipartites et des engagements renforcés avec les partenaires de développement et les partenaires commerciaux.»

**S.E. Mme Rabab Fatima,
Haute-Représentante et
Secrétaire générale adjointe,
ONU-OHRLLS**

Les discussions ont porté sur les répercussions sur le commerce du retrait de la liste des PMA en ce qui concerne l'accès aux marchés, les règles de l'OMC et la coopération pour le développement. En matière d'accès aux marchés, pour certains PMA en voie de reclassement, le changement entraînerait la perte des préférences commerciales qui leur sont accordées à ce titre. Toutefois, l'ampleur des répercussions serait différente selon les PMA en fonction des produits qu'ils exportent, des marchés de destination et du recours aux préférences. Il a été noté que certains partenaires commerciaux des PMA accordaient déjà une période de transition aux PMA reclassés et que d'autres arrangements pourraient être négociés pour continuer de bénéficier d'avantages similaires. S'agissant des règles de l'OMC, trois grands domaines nécessitaient une surveillance continue: les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'utilisation de subventions à l'exportation de produits non agricoles, et l'agriculture. Il a été relevé que l'OMC offrait un ensemble de programmes d'assistance technique pour aider les Membres à intégrer les règles de l'OMC. S'agissant de la coopération pour le développement, il a été observé qu'il était peu probable que l'aide au développement ne change suite au retrait de la catégorie des PMA car les partenaires de développement déterminaient l'attribution des aides sur la base de diverses considérations et pas nécessairement sur le statut de PMA.

«Il ressort des discussions et des travaux analytiques que l'incidence de la perte du statut de PMA varie, en portée et en ampleur, d'un PMA à l'autre. Nous avons besoin de solutions sur mesure pour répondre aux besoins de chaque PMA en voie de reclassement.»

M. Madhu Kumar Marasini, Ministre du commerce et des approvisionnements, Népal

La dernière proposition du Groupe des PMA de l'OMC concernant le retrait de la liste des PMA WT/GC/W/807/Rev.2 – a également été examinée. Il a été noté que, s'agissant de l'accès aux marchés, les PMA voulaient que leurs partenaires commerciaux prorogent les préférences commerciales pendant une certaine période. Les PMA aimeraient également continuer à bénéficier des dispositions relatives au traitement spécial et différencié spécifiques aux PMA pendant un certain temps.

La discussion a en outre souligné la nécessité de réexaminer les critères pour le retrait de la liste des PMA afin de mieux tenir compte des nuances dans les vulnérabilités de ces pays. Il a aussi été reconnu que s'il était nécessaire d'élaborer des stratégies de transition sans heurts, il fallait aussi clarifier davantage leur objectif, leur portée et leurs priorités. Un mécanisme de soutien au reclassement durable (IGRAD) sera lancé à la Conférence PMA5 en vue de soutenir une transition sans heurts pour les pays retirés de la liste des PMA.

© Organisation mondiale du commerce, 2023.



Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne, 154
1211 Genève 2
Suisse

Tél. +41 (0)22 739 5111
enquiries@wto.org
www.wto.org

